



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 janvier 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Présents : 31 puis 32

Représentés : 3

Absents : 5 puis 4

L'an deux mille vingt-et-un, le 26 janvier et à **18 heures 00**, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 20 janvier, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents au siège : Mme Nathalie BISIGNANO, Mme Patricia CHMARA, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Mme Corinne DUDU, Mme Carole FAUVETTE, Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN, M. Jean-Michel LUX, M. Thierry MICHAL, M. Lucien MOLINES, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, M. Serge VARVIER, M. Maurice VOISIN

Étaient présents en visioconférence : M. Bernard ALBAN, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Renaud DUMAY, M. Richard LABALME, Mme Sabrina MOUCHETTE, Mme Marianne MORSLI, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA (à partir de 18h20), Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Dominique VIOT

Étaient absents excusés : Mme Mylène CHAMBAUD (pouvoir à M. Serge VARVIER), M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Mélanie MONCHAUX, M. Denis SAUJOT (pouvoir à M. Philippe PROST),

Était absente : Mme Magalie PEZZOTTA (jusqu'à 18h20)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Monique THIVOLLE

N°2021/01/26/01 - INSTALLATION D'UNE CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE

PREND ACTE de l'installation de Mme Corinne DUDU au sein du conseil communautaire, en qualité de Déléguée de la commune de MONTMERLE-SUR-SAONE,

N°2021/01/26/02 – COMPOSITION DES COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES

DECIDE de renoncer au scrutin secret pour cette désignation,

APPROUVE les nouvelles candidatures et la composition des Commissions thématiques intercommunales selon le tableau ci-après annexé,

RAPPELLE que les conseillers suivants sont placés en liste d'attente :

-commission Assainissement : M. Jean-Philippe BEROUD (Chaleins)

-commission Tourisme : Mme Michelle JAMBON, Mme Stéphanie DEMEAUX, Mme Gisèle LORON (Chaleins), **M. Maurice VOISIN** (Thoissey)

-commission Economie et voirie : **M. Lucien MOLINES** (Chaleins), Mme Arlette BERNARD (Montceaux)

-commission Social et vie sportive : Mme Nolwen SEZNEC, Mme Stéphanie DEMEAUX et M. Gilles LARUE (Chaleins), Mme Myriam VILLUENDAS (Lurcy)

-commission Environnement : Mme Sylvianne GIRAUD et M. Raymond FLANDIN (Chaleins),

-commission Bâtiments et espaces extérieurs : M. Gilles KNOEPFLI, Mme Gisèle LORON et M. Christian GOIFFON (Chaleins)

-commission Mutualisation et Services de proximité : **Mme Catherine SALVETTI** (Chaleins), Myriam VILLUENDAS (Lurcy)

Commission FINANCES (15 membres + le Président)	Mme Nathalie BISIGNANO M. Thierry MICHAL	Commission AMENAGEMENT (14 membres)	Mme Catherine GUTIERREZ M. Richard LABALME
M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président	M. Jean-Pierre CHAMPION	Mme Marie Monique THIVOLLE	Mme Claude CLEYET-MARREL
Mme Marie-Jeanne VERCHERAT	M. Philippe PROST	Mme Catherine SALVETTI	Mme Patricia CHMARA
M. Jean-Michel LUX	Mme Marie-Monique THIVOLLE	M. Dominique VIOT	M. Nicolas DI NUCCI
	Mme Magalie PEZZOTTA	M. Alain REIGNIER	Mme Jocelyne ROLLET

<p>M. Lucien MOLINES</p> <p>Mme Marianne MORSLI</p> <p>M. Alain REIGNIER</p> <p>M. Thierry SEVES</p>	<p>M. Serge VARVIER</p> <p>M. Paul FERRÉ</p> <p>Mme Arlette BERNARD</p>	<p>M. Philippe PROST</p> <p>M. Pierre-Arnaud NOIRET</p> <p>Siège Thoisy vacant</p>	<p>M. Mathieu ROLLET</p> <p>M. Thierry MICHAL</p>
<p>Commission ASSAINISSEMENT (15 membres)</p> <p>M. Serge VARVIER</p> <p>M. Franck CALAS</p> <p>M. Thierry SEVES</p> <p>M. Sébastien MOYNE</p> <p>M. Jacques VERT</p> <p>M. Pierre ECKERT</p> <p>M. Philippe DAVIDIAN</p>	<p>M. Bernard ALBAN</p> <p>M. Benoît PEIGNÉ</p> <p>M. Patrice ANSOUD</p> <p>M. Roger RIBOLLET</p> <p>M. Dominique REVOL</p> <p>M. Vincent GELAS</p> <p>M. Frédéric KANDZIORA</p> <p>M. Grégoire LEYNAUD</p>	<p>Commission TOURISME (15 membres)</p> <p>Mme Anne TURREL</p> <p>Mme Sabrina MOUCHETTE</p> <p>Mme Isabelle HELIN</p> <p>Mme Mylène CHAMBAUD</p> <p>Mme Gaëlle LABALME</p> <p>M. Guy CHANUDET</p> <p>M. Jean-Marc GIMARET</p>	<p>Mme Carole FAUVETTE</p> <p>Mme Marie-Monique THIVOLLE</p> <p>Mme Magalie PEZZOTTA</p> <p>Mme Sylvianne GIRAUD</p> <p>M. Laurent PERRI</p> <p>M. Franck DURET</p> <p>M. Philippe MABRU</p> <p>Mme Arlette BERNARD</p>
<p>Commission ECONOMIE ET VOIRIE (15 membres)</p> <p>M. Renaud DUMAY</p> <p>Mme Marianne MORSLI</p> <p>M. Alain REIGNIER</p> <p>M. Thierry SEVES</p> <p>M. Johan VIVIEN MAGNIEN</p> <p>M. Éric SOKEL</p> <p>M. Christophe POULAIN</p>	<p>Mme Patricia CHMARA</p> <p>M. Bernard ALBAN</p> <p>M. Romain COTTEY</p> <p>M. Patrice ANSOUD</p> <p>Mme Dorothée TATON</p> <p>M. Vincent GELAS</p> <p>M. Boris LEYNAUD</p> <p>Mme Chrystel SCHNEIDER</p>	<p>Commission SOCIAL ET VIE SPORTIVE (15 membres)</p> <p>Mme Nathalie BISIGNANO</p> <p>Mme Isabelle HELIN</p> <p>M. Christian GOIFFON</p> <p>Mme Élise BURDEAU-AUCLAIR</p> <p>Mme Maryline BOUQUIN</p> <p>M. Thomas VANNIER</p> <p>M. Gaëtan FAUVAIN</p>	<p>Mme Mélanie MONCHAUX</p> <p>Mme Patricia CHMARA</p> <p>Mme Nathalie MARCHÉ</p> <p>M. Fabrice VIOLLET</p> <p>M. Franck SERRURIER</p> <p>Mme Valérie BREVET</p> <p>Mme Fatima KHENFER</p> <p>Mme Véronique VAILLANT</p>
<p>Commission ENVIRONNEMENT (15 membres)</p> <p>M. Jean-Michel LUX</p> <p>M. Renaud DUMAY</p> <p>M. Gilles VATOUX</p> <p>M. Stéphane DUFOUR</p> <p>Mme Corine FONTAN</p> <p>Mme Marie-Laure KNEPPERT</p> <p>M. Cyril CORDELIER</p>	<p>Mme Anaïs LEAL</p> <p>Mme Véronique LEONET</p> <p>M. Jacques VERT</p> <p>M. Xavier MARGUIN</p> <p>M. Philippe BRUNEL</p> <p>M. Rémy GUILLOT</p> <p>M. Edouard BREVET</p> <p>M. Dominique VIOT</p>	<p>Commission BÂTIMENTS et ESPACES EXTERIEURS (15 membres)</p> <p>M. Jean-Pierre CHAMPION</p> <p>M. Lucien MOLINES</p> <p>M. Thierry LUCENET</p> <p>M. Jérémy GONIN</p> <p>M. Jean-Marc LOURENCO</p> <p>M. Romain MARTINEZ</p> <p>M. Pascal DEBROS</p>	<p>Mme Corinne DUDU</p> <p>M. Romain COTTEY</p> <p>M. Gilles VATOUX</p> <p>M. Jacques MARAILLAC</p> <p>Mme Myriam VILLUENDAS</p> <p>M. Philippe DAVIDIAN</p> <p>Mme Vanessa JOURNOLLEAU</p> <p>M. Jean-Marc GIMARET</p>
<p>Commission MUTUALISATION et Services de Proximité (15 membres)</p> <p>M. Denis SAUJOT</p> <p>M. Dominique VIOT</p> <p>Mme Claude CLEYET-MARREL</p> <p>M. Jérémy GONIN</p> <p>Mme Brigitte MORIN</p> <p>M. Christophe BOUQUIN-JAFFRE</p> <p>Mme Marie Rosie GIMARET</p>	<p>Mme Fabienne GIMARET</p> <p>M. Maurice VOISIN</p> <p>Mme Michelle JAMBON</p> <p>Mme Monique PERILLAT-MANDRY</p> <p>Mme Laetitia DULAC</p> <p>Mme Emilie PAULE</p> <p>Mme Céline GINOUX</p> <p>Mme Arlette BERNARD</p>		

N°2021/01/26/03 – DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT

DONNE délégation à M. le Président pour :

- fixer les tarifs des Gîtes de la Calonne sur proposition de la commission Tourisme,
- prendre toute décision relative aux conventions de partenariat entre les Gîtes de la Calonne et divers organismes et les signer, sur proposition de la commission tourisme,
- se prononcer sur les admissions en non-valeur et extinctions de créances après avis de la commission Finances,
- procéder, dans la limite d'un montant annuel de 1 million d'euros et après avis de la commission Finances, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article [L. 2221-5-1](#), sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;),
- prendre toute décision relative aux conventions de partenariat entre la Communauté de Communes et divers organismes de formation et les signer.

RAPPELLE les délégations précédemment attribuées à M. le Président pour :

- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- créer, modifier ou dissoudre les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services,
- autoriser les moyens de paiement et en fixer les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement,
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- se prononcer sur les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) relevant de la compétence communautaire par délégation de l'exercice du droit de préemption des communes,
- autoriser le paiement des dommages en cas de sinistre imputable à la Communauté de Communes et de non prise en charge totale par l'assurance selon le montant de la franchise applicable,
- prendre toute décision et signer les conventions concernant l'accueil de stagiaires dans les services de la Communauté de Communes hors attribution d'une gratification (obligatoire à partir d'une présence de deux mois consécutifs ou non au cours d'une même année scolaire),
- autoriser la signature de conventions de mise à disposition précaire et à titre gratuit des équipements sportifs aux associations après accord de la commission Social et vie sportive,
- fixer les tarifs de l'Office de Tourisme Val de Saône Centre sur proposition de la commission Tourisme,
- prendre toute décision relative aux conventions de partenariat entre l'Office de Tourisme Val de Saône Centre et divers organismes et les signer, sur proposition de la commission tourisme,
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification et le règlement des marchés et des accords-cadres (à bons de commande et/ou à marchés subséquents) d'un montant maximal de 90 000 euros HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

PREVOIT qu'en cas d'empêchement du président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions pourront être prises par son suppléant, conformément à l'article L2122-17 du CGCT,

RAPPELLE que, lors de chaque réunion du conseil communautaire, le président rendra compte des attributions exercées par délégation du conseil communautaire.

N°2021/01/26/04 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PASSAGE POUR UN ITINERAIRE PEDESTRE SUR UNE PARCELLE PRIVEE SITUEE A LURCY

AUTORISE Monsieur le Président à signer une convention de passage avec l'association foncière de Lurcy Messimy.

N°2021/01/26/05 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION CADRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2020-2025 AVEC LA C.A.F. DE L'AIN ET LES COMMUNES PARTENAIRES

APPROUVE la signature de la convention cadre de la Convention Territoriale Globale 2020-2025 avec la CAF de l'Ain et les communes partenaires,

AUTORISE le Président à percevoir les subventions.

N°2021/01/26/06 – DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA CAF DE L'AIN DANS LE CADRE DU FOND DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

APPROUVE les demandes d'aides financières auprès de la CAF de l'Ain pour les deux projets d'investissement des deux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant VisioCrèche et Ma P'tite Maison.

AUTORISE la signature des dossiers de demandes de subvention et de tous les documents afférents ainsi que la Communauté de Communes à percevoir les sommes attribuées.

N°2021/01/26/07 - BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021 – OUVERTURE ANTICIPÉE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT

DECIDE d'ouvrir, de façon anticipée, des crédits en section d'Investissement :

- Opération 3R28 – Réhabilitation des réseaux selon priorités 1 & 2 – au compte 2315 – Installations, matériel et outillage techniques – à hauteur de 73 000 euros HT.

ET PRECISE que ces crédits seront inscrits au budget Assainissement Collectif de l'exercice 2021 lors de son adoption.

N°2021/01/26/08– AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE AU FONDS « REGION UNIE »

APPROUVE les modifications du Fonds "Région Unie" proposées.

AUTORISE M. le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de participation au Fonds "Région Unie" ci-annexé (Annexe n°3) et toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cet avenant.

N°2021/01/26/09 – CANDIDATURE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE, EN TANT QUE MEMBRE DU GROUPEMENT PORTE PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE L'AIN (SIEA) DANS LE CADRE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) SEQUOIA « SOUTIEN AUX ÉLUS (LOCAUX) : QUALITATIF, ORGANISE, INTELLIGENT ET AMBITIEUX » DU PROGRAMME CEE ACTEE 2 « ACTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR L'EFFICACITE ÉNERGETIQUE »

VALIDE la candidature de la Communauté de Communes Val de Saône Centre, en tant que membre du groupement porté par le SIEA, à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) SEQUOIA « Soutien aux Élus (locaux) : Qualitatif, Organisé, Intelligent et Ambitieux » du programme CEE ACTEE 2 « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique »,

AUTORISE le SIEA à déposer la candidature départementale auprès de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies territoire d'énergie (FNCCR).

N°2021/01/26/10 – COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT

PREND ACTE des attributions exercées par Monsieur le Président par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

N°2020/54 – Convention d'organisation de séquence d'observation en milieu professionnel avec le Collège Bel Air

Considérant le souhait d'accueil d'une élève de 3^{ème} en séquence d'observation en milieu professionnel, au sein du Pôle Petite Enfance à la Microcrèche « Ma P'tite Maison » à St Etienne sur Chalaronne.

Vu la proposition de convention du Collège Bel Air sis 583 Rue Albert Camus à Thoissey 01140,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer une convention d'organisation de séquence d'observation en milieu professionnel avec le Collège Bel Air pour permettre l'accueil d'une stagiaire de 3^{ème}, au sein de la Microcrèche « Ma P'tite Maison » à St Etienne sur Chalaronne.

Article 2 :

La séquence d'observation se déroulera du 11 janvier 2021 au 15 janvier 2021 inclus et n'est soumise à aucune gratification.

N°2020/55 – Marché public de prestation de service relatif à la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage située à Montmerle-sur-Saône

Vu l'avis d'appel public à concurrence paru le 9 octobre 2020,

Vu le procès-verbal d'attribution des offres établi le 17 novembre 2020 après réunion de la CEO,

Vu l'information faite à la commission Aménagement du 1^{er} décembre 2020,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1^{er} :

Un marché public de prestation de service relatif à la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage située à Montmerle-sur-Saône est passé entre la Communautés de Communes Val-de-Saône Centre et l'entreprise **Gestion'aire SAS** – 3 rue du Cardinal Aleman - 01100 ARBENT.

Article 2 :

Le marché public est conclu pour une période initiale de **1 an** à compter du 1^{er} janvier 2021, **reconductible 2 fois** par période successive d'une année civile soit une durée maximale de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2023).

La rémunération annuelle du titulaire est calculée par application des prix forfaitaires indiqués ci-après :

Désignation des missions	Montant annuel
--------------------------	----------------

Offre de base	9 629, 00 € H.T (Soit 11 314, 80 € T.T.C)
Variante n°2 « Collecte et transport des déchets recyclables »	370, 00 € H.T (Soit 444, 00 € T.T.C)
Montant total annuel	9 999 € H.T (Soit 11 998, 80 € T.T.C)

N°2020/56 – Nettoyage des locaux de la Communauté de communes : Office de Tourisme et Gîtes de la Calonne - Accord-cadre de prestation de service

Considérant le non-renouvellement du lot n°7 avec le titulaire initial de l'accord-cadre,
Considérant le faible montant estimé de ce lot au regard du montant estimé de l'accord-cadre de nettoyage des locaux de la Communauté de communes (montant inférieur à 40 000 € hors taxes et représentant moins de 20% du montant estimé de l'accord-cadre),

Considérant l'offre de base remise par la société Seguigne et Ruiz,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1^{er}:

Un marché (sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande), est passé entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et l'entreprise **Seguigne et Ruiz** - 239 rue de l'ancienne distillerie - 69400 GLEIZE, pour le nettoyage des locaux de l'Office de Tourisme et des Gîtes de la Calonne de la CCVSCentre.

Article 2 :

Le marché est conclu pour une période initiale d'1 an à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021,

Le marché pourra être reconduit 2 fois, par période successive de 1 an et par décision expresse intervenant chaque année avant le 30 septembre (durée maximale de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023), dans la limite du montant maximum de 39 999 € HT.

La rémunération est réalisée par application, aux prestations et au nombre d'interventions réellement exécutés, des prix unitaires indiqués au bordereau des prix unitaires (BPU) de l'accord-cadre.

A titre indicatif, le montant annuel de simulation du DQE s'élève à 7 493, 42 € HT (soit 8 992, 10 € TTC).

N°2020/57 – Marché Subséquent n°2 (Chemin de Betheneins à Montceaux) suite – Accord cadre de travaux d'extension de réseaux d'eaux usées 2020-2021

Vu la délibération n°2020/08/25/04 du conseil communautaire du 25 août 2020, autorisant la signature de l'accord-cadre, ainsi que l'ensemble des marchés subséquents et bons de commande se rapportant à cet accord-cadre, pour l'exécution de travaux d'extension de réseaux d'assainissement collectif (eaux usées) 2020-2021, avec l'entreprise SOMEC,

Vu la décision n°2020-43 relative au marché subséquent n°2 - Bon de commande n°1 (relevés topographiques),

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1^{er}:

Un marché subséquent n°2 (suite) est signé, pour notification à l'entreprise SOMEC, concernant la réalisation de travaux d'extension du réseau d'Assainissement Chemin de Betheneins à MONTCEAUX, selon les modalités de l'accord-cadre qui a été notifié à l'entreprise le 10 septembre 2020.

Les prix unitaires (PU) appliqués à cette antenne de travaux sont les mêmes que les prix du DQE de simulation n°2 (qui avait été remis dans l'offre de l'entreprise), avec un prix unitaire supplémentaire pour les relevés topographiques (introduit lors du BC n°1).

Le montant total des travaux est estimé à 92 878 € HT soit 111 453,60 € TTC (BC n°1 et n°2).

Article 2 :

L'accord-cadre prévoit que le montant total de l'ensemble des marchés subséquents (sur la durée maximale du marché) est estimé supérieur au seuil de 90 000 euros et ne pourra en aucun cas dépasser le montant maximum de 500 000,00 € HT, ni être inférieur au montant minimum de 50 000,00 € HT.

Le montant cumulé des travaux confiés dans le cadre des marchés subséquents n°1 à n°2, s'élève à ce jour à **140 521 € HT** (d'après les DQE des BC de chaque marché subséquent).

N°2020/58 – Marché Subséquent n°3 (Chemin de St Pierre à Montceaux) – Accord cadre de travaux d'extension de réseaux d'eaux usées 2020-2021

Vu la délibération n°2020/08/25/04 du conseil communautaire du 25 août 2020, autorisant la signature de l'accord-cadre, ainsi que l'ensemble des marchés subséquents et bons de commande se rapportant à cet accord-cadre, pour l'exécution de travaux d'extension de réseaux d'assainissement collectif (eaux usées) 2020-2021, avec l'entreprise SOMEC,

Vu l'avis favorable de la commission assainissement du 25 novembre 2020.

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1^{er}:

Un marché subséquent n°3 est signé, pour notification à l'entreprise SOMEC, concernant la réalisation de travaux d'extension du réseau d'assainissement Chemin de St Pierre à MONTCEAUX, selon les modalités de l'accord-cadre qui a été notifié à l'entreprise le 10 septembre 2020.

Les prix unitaires (PU) appliqués à cette antenne de travaux sont les mêmes que les prix des DQE de simulation n°1 et n°2 (qui avaient été remis dans l'offre de l'entreprise), avec l'introduction d'un prix unitaire supplémentaire relatif à l'alternat de circulation par feux de signalisation automatique. Ces PU sont précisés aux DQE des bons de commandes du marché subséquent n°3.

Le montant total des travaux est estimé à 32 797€ HT soit 39 356,40 € TTC.

Article 2 :

L'accord-cadre prévoit que le montant total de l'ensemble des marchés subséquents (sur la durée maximale du marché) est estimé supérieur au seuil de 90 000 euros et ne pourra en aucun cas dépasser le montant maximum de 500 000,00 € HT, ni être inférieur au montant minimum de 50 000,00 € HT.

Le montant cumulé des travaux confiés dans le cadre des marchés subséquents n°1 à n°3, s'élève à ce jour à **173 318 € HT** (d'après les DQE des BC de chaque marché subséquent).

N°2020/59 – Marché public de travaux relatif à la réfection de l'étanchéité du gymnase intercommunal à Saint-Didier-sur-Chalaronne

Vu l'offre remise par l'entreprise SLAMM BERGEROUX,

Vu l'avis favorable de la commission Bâtiments et espaces extérieurs du 18 décembre 2020,

Considérant que, suite à l'apparition de fuites importantes sur la terrasse de l'accueil ayant entraîné des dégradations importantes, il convient de lancer une consultation spécifique et préalable au projet de réhabilitation du gymnase intercommunal compte tenu de l'urgence des réparations,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1^{er}:

Un marché public de travaux relatif à la réfection de l'étanchéité du gymnase intercommunal à Saint-Didier-sur-Chalaronne est passé entre la Communauté de Communes Val-de-Saône Centre et l'entreprise **SLAMM BERGEROUX** – Impasse Louis Verd – ZI le Broteau Nord - 69540 IRIGNY.

Article 2:

Le délai global d'exécution des travaux est de **4 semaines (hors période de préparation)**. Le marché débutera à compter de sa notification et il prendra fin à l'achèvement des travaux.

Le montant du marché public de travaux, selon la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) fournie par l'entreprise, s'élève à **15 256, 25 € H.T** (soit 18 307, 50 € T.T.C.).

N°2020/60 – Convention d'honoraires d'avocat

Vu la nécessité d'examiner la situation d'un agent actuellement placé en congé de maladie ordinaire et sa demande de reprise à mi-temps thérapeutique,

Considérant la proposition d'intervention du cabinet ITINERAIRES Avocats – 87, rue de Sèze – 69006 LYON,

Vu l'information communiquée au bureau communautaire du 8 décembre 2020,

Article 1^{er}:

Afin de régulariser une décision du 2 décembre 2020, il est signé une convention d'honoraires sous forme de bon de commande, avec le cabinet ITINERAIRES Avocats pour assurer la prestation de conseil de la communauté de communes et la rédaction d'une note juridique.

Article 2:

Il est précisé que cette intervention est réalisée pour un montant horaire de 150 €HT soit 180 €TTC pour l'analyse des pièces du dossier, les échanges avec les services, les recherches juridiques et jurisprudentielles et la rédaction d'une note d'analyse juridique et de préconisations et une durée pouvant être estimée à 8 heures, soit un montant forfaitaire de 1 200 €HT soit 1 440 €TTC.

N°2021/01 – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER / Vente SCI DE CHALLES/ IMMO TYLAK

Vu la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) transmise par la SCP Laurence FOURNIER-PEGON représentée par Maître Bérengère CUNEY, Notaire à La Clayette (71800) dans le cadre de la vente de deux immeubles bâtis édifiés sur la parcelle cadastrée ZV 119 d'une superficie de 5 153 m², situés Parc Actival 573, rue des Métaux 01140 SAINT-DIDIER SUR CHALARONNE, par la SCI DE CHALLES,

Article 1^{er}:

Il est décidé de ne pas préempter le bien édifié sur la parcelle cadastrée ZV 119 d'une superficie de 5 153 m² dont la vente est envisagée au prix de 560 000 euros par la SCI DE CHALLES au profit de IMMO TYLAK.

N°2021/02 – Marché Subséquent n°1 (Chemin de St-Pierre à Francheleins) MODIFICATIF et INTRODUCTION DE PRIX UNITAIRES NOUVEAUX - Accord-Cadre de travaux d'extension de réseaux d'eaux usées 2020-2021

Vu la délibération n°2020/08/25/04 du conseil communautaire du 25 août 2020, autorisant la signature de l'accord-cadre, ainsi que l'ensemble des marchés subséquents et bons de commande se rapportant à cet accord-cadre, pour l'exécution de travaux d'extension de réseaux d'assainissement collectif (eaux usées) 2020-2021, avec l'entreprise SOMECC,

Vu la décision n°2020-39 relative au marché subséquent n°1 (bon de commande initial),

Vu l'avis l'information à la commission assainissement du 25 novembre 2020,

Vu les crédits inscrits au budget 2020 et reportés en Restes à Réaliser sur 2021,

Article 1^{er}:

Un modificatif au marché subséquent n°1 est signé, pour notification à l'entreprise SOMECC, avec l'introduction de nouveaux prix unitaires relatifs à la réfection de chaussée en bicouche, concernant la réalisation de travaux d'extension du réseau d'Assainissement Chemin de Saint-Pierre à FRANCHELEINS, selon les modalités de l'accord-cadre qui a été notifié à l'entreprise le 10 septembre 2020.

Les prix unitaires (PU) appliqués à cette antenne de travaux sont les mêmes que les prix du DQE de simulation n°1 et n°2 (qui avait été remis dans l'offre de l'entreprise). Ces PU sont précisés aux DQE des bons de commandes du marché subséquent n°1.

Le montant total estimatif des travaux reste inchangé, soit environ 47 643,00 € HT ou 57 171,60 € TTC (dans le cadre du Bon de Commande rectificatif comprenant de nouveaux prix unitaires et un ajustement des prestations à réaliser).

Le montant cumulé des travaux confiés dans le cadre des marchés subséquents n°1 à n°3, s'élève à ce jour à **173 318 € HT** (d'après les DQE des BC de chaque marché subséquent).

Article 2:

L'accord-cadre prévoit que le montant total de l'ensemble des marchés subséquents (sur la durée maximale du marché) est estimé supérieur au seuil de 90 000 euros et ne pourra en aucun cas dépasser le montant maximum de 500 000,00 € HT, ni être inférieur au montant minimum de 50 000,00 € HT.

PROJET DE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) : AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Conformément à la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte d'août 2015, la Communauté de Communes Val de Saône Centre (CCVSC) s'est engagée depuis janvier 2018 dans l'élaboration de son Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET). Ce plan est soumis à évaluation environnementale.

Après une première phase d'études et de concertation, le projet de PCAET a été arrêté par délibération n° 2020/02/18/03 du conseil communautaire du 18 février 2020. Le projet de PCAET et son évaluation environnementale ont ensuite été soumis aux avis de l'Autorité Environnementale, du Préfet de Région et du Président de Région.

En application des dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, une consultation par voie électronique est organisée pour recueillir les avis du public sur le projet :

du vendredi 22 janvier au lundi 22 février 2021 inclus

Les documents suivants sont mis à disposition pour consultation :

- La délibération n°2020/02/18/03 du conseil communautaire du 18 février 2020
- Le rapport de présentation du PCAET
- Le diagnostic territorial
- La synthèse du diagnostic territorial
- Le rapport stratégie et objectifs
- Le programme d'actions 2021-2026
- L'Evaluation Environnementale Stratégique
- Le résumé non technique de l'Evaluation Environnementale Stratégique
- L'avis du Préfet de Région sur le projet de PCAET et les réponses apportées

Ces documents sont disponibles :

- sur la plateforme Nalisse « Dites Nous Tout » : <https://ditesnoustout.fr/ccvsc01-pcaet>
- en format papier, sur la même période au siège de la Communauté de Communes Val de Saône Centre
Parc Visiosport - 166 Route de Francheleins - 01090 MONTCEAUX
de 9h à 12h du lundi au vendredi

Le public pourra faire part de ses observations sur la plateforme numérique mise à leur disposition. Toute contribution envoyée après la clôture de la consultation ne pourra être prise en considération.

Des renseignements complémentaires peuvent être demandés via l'adresse mail : environnement@ccvsc01.org

A l'issue de la consultation, une synthèse des avis du public sera rédigée. Le projet de PCAET sera éventuellement modifié pour tenir compte des retours, avant son approbation par le conseil communautaire.

Fait à Monceaux, le 26 janvier 2021

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX



AFFICHE du :

ou :